Nouvelles entraves au droit de manifester : on connaît la musique !

48 heures après les Marches des libertés, qui ont réuni 200 000 personnes dans 88 mobilisations recensées par la coordination, un autre bilan doit être dressé. Celui de l'arbitraire policier et judiciaire.

Si l'écrasante majorité des cortèges a pu s'ébranler dans le calme et la détermination, Paris, Montpellier, Lyon, Limoges et Toulouse ont connu des entraves graves à la liberté de manifester.

À Paris, l'accès au cortège a été interdit à plusieurs véhicules sonorisés de l'Union des collectifs LGBTQ+, du Syndicat des Organisateurs Cultures Libres et Engagés, du Collectif des Sound Systems d'Ile-de-France et du Comité de Soutien IDF aux inculpé·es de la Maskarade. Ces camions visaient à porter nos discours revendicatifs avant même de jouer la moindre musique. D'abord dispersés dans les avenues adjacentes au point de rassemblement, les véhicules ont ensuite été saisis. Selon les déclarations de la préfecture de Police, l'interdiction avait pour « prétexte que le style de musique qui allait être joué ne correspondait au style habituel des manifestations. » Ainsi donc, non seulement la police souhaiterait décider qui peut filmer quoi, avec l'article 24 de la loi Sécurité globale, mais elle prétend désormais également jouer les arbitres des élégances musicales. Bientôt les slogans devront-ils être déposés avant les manifestation ?

Tandis que 10 conducteurs étaient emmenés au commissariat (au motif d'« agression sonore »), après plusieurs charges policières violentes, Préfet de Police et Ministre de l'Intérieur se félicitaient sur les réseaux sociaux d'avoir empêché une « rave party » illégale dans la Capitale. Nouveau et pur mensonge au sommet de l'Etat : jamais il n'a été question d'en tenir une à l'occasion de ce défilé, mais bien d'appeler à la convergence des luttes, autour des libertés publiques. La séparation des véhicules avait pour objectif de diviser les organisateurs de la manifestation. Ce lundi après-midi, certains camions ont été restitués, pas tous, pour d'obscures raisons, deux organisations ont reçu un rappel à la loi, d'autres ont vu leur affaire classée sans suite; et les dernières sont convoquées ce mardi. Nouvelles illustrations de l'arbitraire policier à géométrie variable.

A Montpellier, d'autres camions, du matériel de sonorisation et un drone géant symbolique ont également été saisis, et cinq manifestants placés en garde. Sans motif, ni récépissés réclamés pour les saisies. Des gaz lacrymogènes ont été lancés ainsi qu'une charge alors qu'il ne restait plus qu'une cinquantaine de manifestants paisibles au milieu des badauds et des familles qui profitaient de la fin de journée sur une esplanade du centre ville. La musique avait été arrêtée et rien ne permet de justifier un tel déploiement de force.

À Limoges également, deux véhicules souhaitant participer à la marche se sont vu interdire de manifester et ont été saisis. À Lyon, les 5 000 manifestants ont dû brutalement interrompre leur marche à mi-parcours, sous un déluge de grenades lacrymogènes, alors que l'ambiance était à la fête et à la paix. Rue89 Lyon a écrit: « Depuis près de 10 ans que [nous] couvrons des manifestations à Lyon, c'est la première fois que nous constatons qu'un cortège, sur un parcours déclaré en préfecture, est dispersé une heure seulement après son départ. » (1)

À Toulouse, la manifestation s'est terminée avec des gaz lacrymogènes suite à l'intervention de la BAC alors que la demande de dissolution venait d'être prononcée par les organisateurs. Cela a provoqué l'incompréhension des participants qui quittaient les lieux dans le calme, créant un mouvement de foule.

Plus déterminée que jamais, la Coordination nationale Stop Sécurité Globale, qui se voit rejointe chaque semaine par de nouveaux acteurs du monde social, culturel, syndical, associatif, partout en France, n'entend pas se laisser intimider par ces nouveaux coups de boutoirs faits à la liberté de manifester en France. Elle poursuivra ses actions jusqu'au retrait des articles 21, 22, 24 de la loi « Sécurité globale » et du nouveau schéma national du maintien de l'ordre.

La Coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale fédère plus de 80 organisations implantées dans toute la France : syndicats et associations de journalistes, sociétés, collectifs de réalisateur·ices, de documentaristes, confédérations syndicales, organisations de défense de droits humains, comités de victimes de violences policières, collectifs de quartiers populaires, d'exilé·es, de Gilets jaunes, et soutenue par des teufeur·ses, des acteur·ices du monde culturel et de la fête, et des représentant·es du monde LGBT.

Paris, 18 janvier 2021.

(1) https://www.rue89lyon.fr/2021/01/16/a-lyon-la-marche-des-libertes-stoppee-par-la-police/

Contacts

Courriel: contact@stoploisecuriteglobale.fr Site: https://stoploisecuriteglobale.fr

Compte twitter: https://twitter.com/stopsecuglobale